



RÈGLEMENT DU XDEVA 2026

Samedi 18 avril 2026

CROSS TRIATHLON DISTANCE « M »

1. Préambule :

La 12^e édition du XDEVA est organisée par le Cercle des Triathlètes de Nouvelle-Calédonie (CTNC), affilié à la Fédération Française de Triathlon (FFTRI).

Le règlement de la FFTRI s'applique au cross triathlon et au kids cross du samedi 18 avril 2026.

La réglementation fédérale est consultable sur www.fftri.fr.

2. Le cross triathlon

Un cross duathlon pourra être proposé si l'impossibilité d'effectuer le parcours nautique se présente.

Ces épreuves sont ouvertes aux licenciés et aux non licenciés.

Participation des personnes de 15 à 18 ans :

Les minimes et cadets peuvent participer en équipe uniquement dans des équipes composées de 3 équipiers. Ils doivent être impérativement licenciés FFTRI, FFN, FFC ou FFA pour le sport qu'ils pratiqueront dans le cadre du XDEVA et souscrire la Licence Expérience si non titulaire d'une licence FFTRI.

La participation n'est pas autorisée en dessous de 15 ans (année de naissance 2011).

Une autorisation parentale devra être signée lors de l'inscription Inlive.nc. Les parents devront également compléter le questionnaire de santé disponible sur Inlive.nc.

Participation des personnes de 19 ans et plus :

Les participants doivent être :

- soit licenciés compétition FFTRI pour la participation individuelle,
- soit licenciés compétition FFN, FFC ou FFA pour le relais dans l'activité pratiquée et la Licence Expérience,
- soit remplir (i) le questionnaire médical du Gouvernement de NC disponible sur https://djs.gouv.nc/sites/default/files/atoms/files/questionnaire_medical.pdf, (ii) le Formulaire Info Santé disponible sur Inlive.nc et (iii) la Licence Expérience pour l'évènement.

Toute personne prenant le départ sans puce ne sera pas considérée comme faisant partie de la course et ne sera pas classée.

Toute aide ou assistance extérieure est interdite durant les courses.

Vous devez vous présenter à la natation équipé du bonnet de bain.

3. Le kids cross

Une animation pour les enfants de 6 à 13 ans est prévue le samedi 18 avril 2026 à 14 heures. Il s'agit d'un cross duathlon dans le centre d'accueil de Poé. Le but de cet évènement est de faire découvrir la discipline auprès des enfants.

Comme les adultes, les participants poseront leur vélo dans le bike park puis effectueront un parcours balisé. Pour les 6-9 ans les distances seront de 250m à pied, suivi de 1 km en VTT, pour terminer par 250m à pied et pour les 10-13 ans, les distances seront de 500m à pied, suivi de 2 km en VTT, pour terminer par 500m à pied.

Les parents pourront accompagner les enfants, à condition d'avoir des chaussures fermées et d'un casque s'ils sont en vélo.

Une autorisation parentale sera à fournir pour chaque enfant.

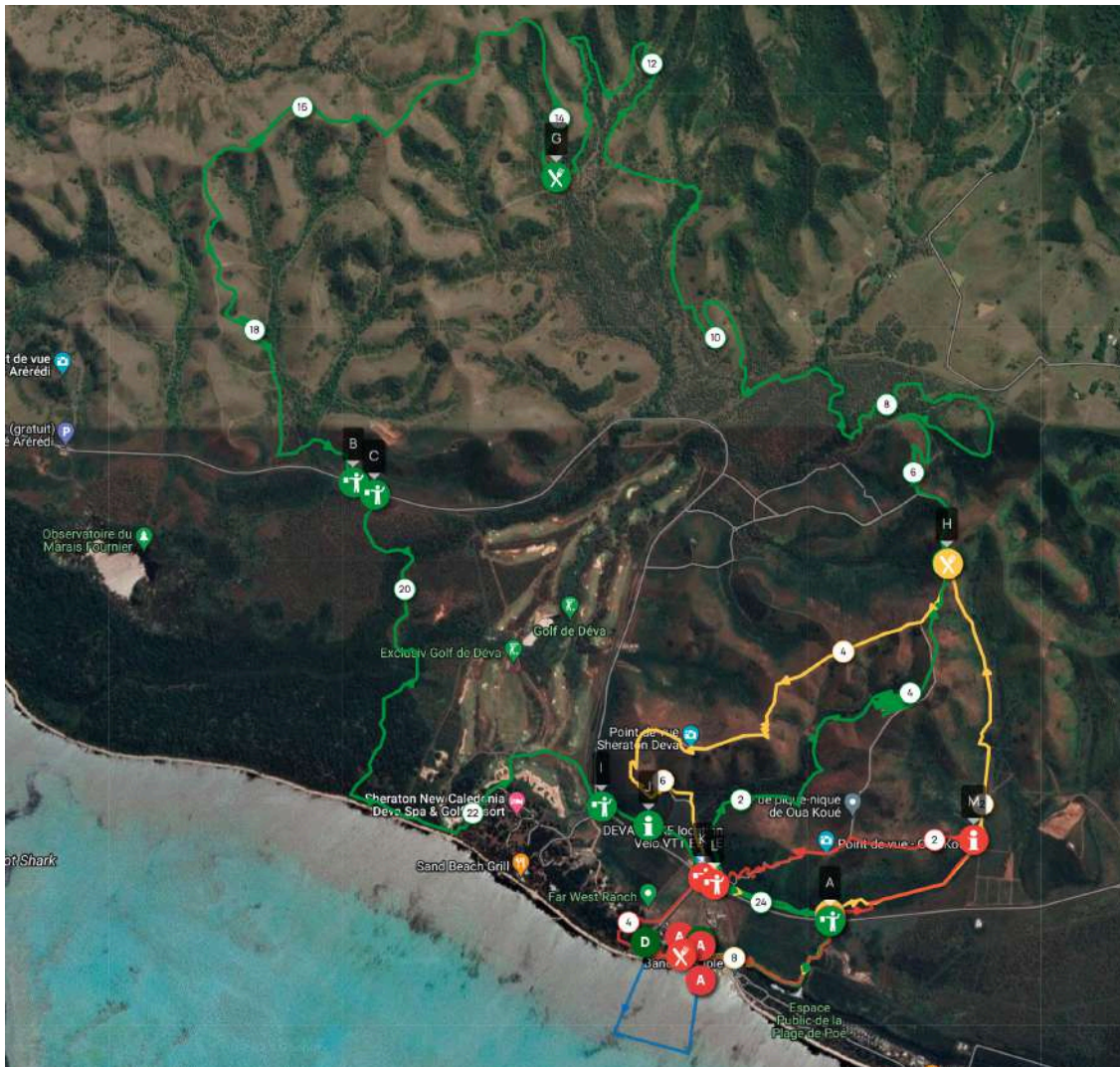
4. Le parcours cross triathlon M

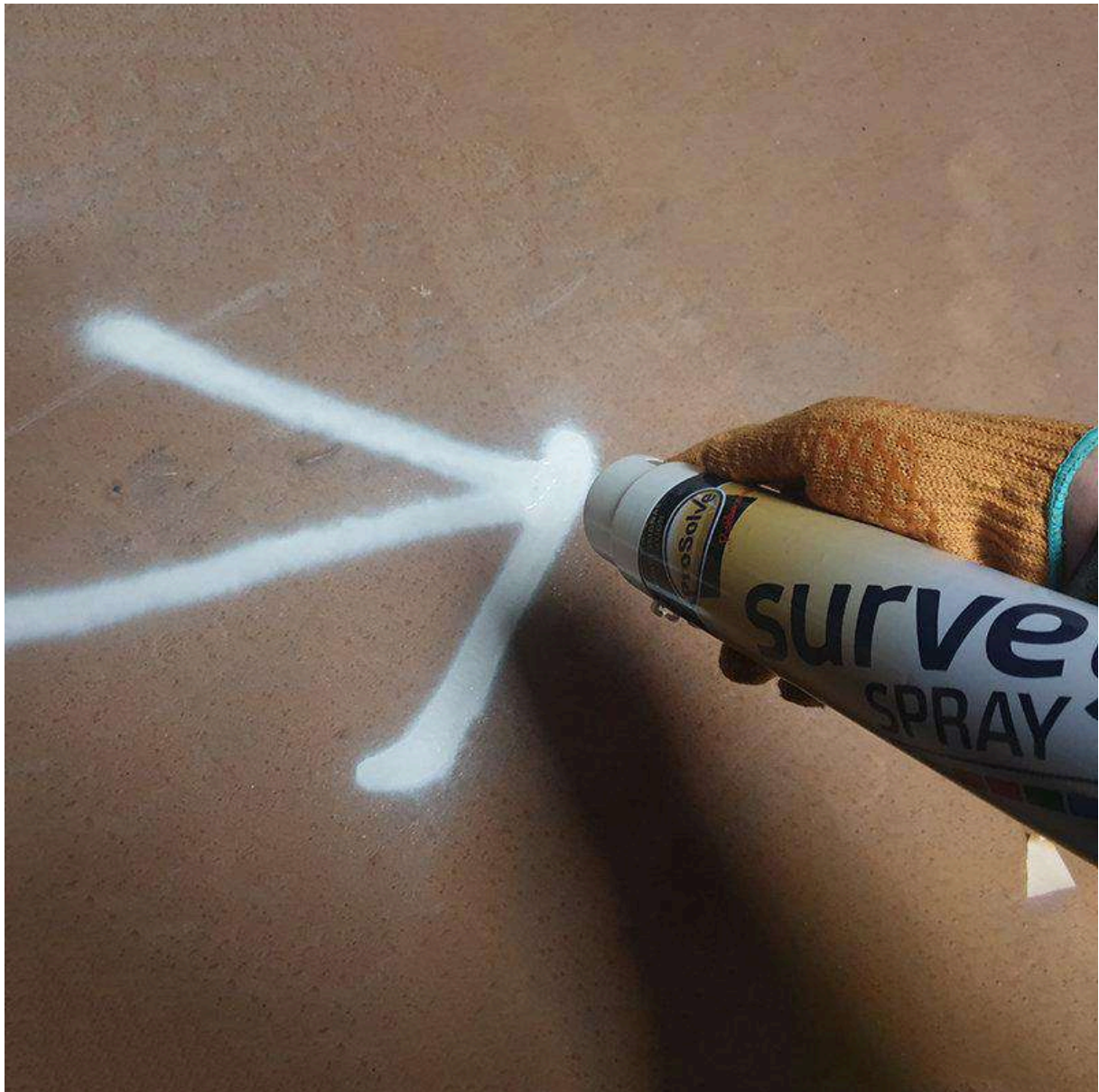
- DÉPART au Centre d'Accueil de Poé à 8 h ;
- BIKE PARK à l'intérieur du village ;
- **NATATION** : 1200 m, une seule boucle dans le sens horaire ;
- **VTT** : 24.6 km / 600 m D+ sur les parcours du domaine ; ravitaillements aux PK 5.4, PK 13.7 et PK 19.3 ;
- **TRAIL** : 9.4 km / 309 m D+, sur le Ouakoué ; ravitaillement au PK 3.3 ;
- **TRAIL 2** : Dans le cas d'un cross duathlon: 4,4 km / 128 m D+ sur le Ouakoué.

5. Signalisation.

Le circuit de natation est balisé à l'aide de bouées flottantes jaunes. Une bouée particulière matérialisera le départ car celui-ci sera dans l'eau jusqu'à la taille. Le circuit d'une **seule boucle** sera dans le sens inverse horaire, en laissant la bouée sur sa gauche à chaque virage.

L'ensemble des circuits VTT et CAP est balisé à l'aide de peinture biodégradable de couleur jaune/orange et rose.





Il est demandé aux vttistes de se respecter mutuellement. La démarche de dépassement d'un autre concurrent doit être précédée d'une demande/indication « *je passe à gauche* » ou « *je passe à droite* ».

6. Ravitaillement.

Plusieurs ravitaillements sont mis à disposition des vttistes et coureurs, conformément aux plans de parcours. Un ravitaillement solide et liquide vous attend à l'arrivée.

Une zone de propreté est mise en place aux abords des ravitaillements.

Vous devrez abandonner vos déchets dans cette zone uniquement et conserver les vôtres jusqu'à l'arrivée.

7. Matériel obligatoire.

Les concurrents devront venir avec leur bonnet de bain. Compte tenu des températures d'inter-saison, dans le cas où la température de l'eau serait inférieure à 24°, les combinaisons néoprènes seront autorisées (épaisseur inférieure à 5 mm). Les palmes, pull-boys et plaquettes sont interdits.

Il est demandé aux VTTistes d'avoir les équipements suivants :

- 1 VTT (non électrique, roues 26, 27.5 ou 29 pouces) ;
- Des freins en bon état de fonctionnement ;
- Les cintres et bar-ends (guidon) bouchonnés ;
- Les Go Pro et autres caméras d'actions sont interdites sur le VTT et sur le VTTiste ;
- Un casque à jugulaire sanglée ;
- Une paire de chaussures de sport fermées ;
- La plaque attachée sur le guidon (si fournie par l'organisation) ;
- Un bidon d'eau 50 cl minimum.

Un kit de réparation (pompe, démonte pneu, chambre à air notamment) et des gants sont vivement conseillés.

Pour le trail, une casquette ainsi qu'une réserve d'eau est vivement conseillée.

Le port de la puce électronique est obligatoire durant toute la course.

8. Inscriptions et dossards :

Les personnes non licenciées devront prendre une Licence Expérience sur le site FFTRI dont le lien figurera sur la page [Inlive.nc](http://inlive.nc).

Cette Licence Expérience ainsi que les questionnaires de santé devront être transmis lors de l'inscription sur inlive.nc.

Les inscriptions sont disponibles en ligne sur inlive.nc jusqu'au 16 avril 2026 minuit, et sont bloquées à 200 participants pour la journée de samedi. Aucune inscription ne se fera sur place. Les remboursements seront possibles sur demande, **déduction faite** de 1000 XPF de frais de gestion. La demande devra parvenir par mail à challengexdeva@gmail.com avant le 16 avril 2026.

Les puces électroniques seront remises avant le départ de la course.

Pointage avant la course :

Avant la course, l'ensemble des participants doit se présenter au pointage pour se voir remettre la puce électronique de chronométrage. L'équipe complète doit se présenter afin d'être pointée. La puce se met autour de la cheville gauche.

Le pointage est situé au village de course, dans le Centre d'Accueil de Poé.

9. Aire de transition :

Le parc à vélo sera situé près de la plage, au village du CAP.

Les vélos sont vérifiés à l'entrée du parc à vélo (voir matériel ci-dessus). Une fois vérifiés, ils ne peuvent plus ressortir du parc à vélo, avant le départ de l'épreuve.

Les concurrents doivent limiter le matériel introduit à celui strictement nécessaire à la course. Les concurrents positionnent leur vélo et leur matériel de façon à ne pas gêner d'autres concurrents.

Dans le parc à vélo, les déplacements avec le vélo s'effectuent obligatoirement à pied, vélo à la main avant, pendant et après la compétition. Une ligne au sol délimite l'entrée et la sortie du parc. Lors de l'épreuve le concurrent met le casque sur sa tête et attache la jugulaire avant de prendre son vélo. Passée cette ligne, il peut monter sur son vélo. Il ne peut détacher sa jugulaire qu'après avoir replacé son vélo à son emplacement.

Les équipes ont un emplacement réservé en limite du parc à vélo. Le VTTiste attend son coéquipier dans la zone déterminée, le nageur passe le relais en transmettant la puce électronique et entre dans le parc. Une fois le circuit réalisé, le VTTiste dépose son vélo puis,

seulement après, rejoint son coéquipier pour le passage de la puce. Pour des raisons de sécurité, l'organisateur indiquera aux concurrents quand aller récupérer son matériel dans le parc à vélo.



10. Responsabilité.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol, perte ou dégradation avant, pendant et après les courses. Les participants sont responsables de leur matériel individuel et de tout leur équipement sportif (VTT compris).

11. Circulation.

En voiture, à VTT ou à pied, les participants doivent respecter les règles du code de la route dans les parties du circuit empruntant les voies soumises à ce code, et ouvertes à la circulation. A l'intérieur du centre d'accueil de Poé, la vitesse est limitée à 10 km/h. Le stationnement des véhicules se fait exclusivement sur les parkings matérialisés et en respectant les emplacements réservés.

Il est fortement conseillé de ne pas rouler sur le parking véhicule avec son VTT, afin de réduire le risque de crevaison.

12. Niveau.

Les courses se déroulent sur un terrain en extérieur, de petite montagne, avec des risques inhérents à ce milieu (terrain, autres participants, obstacles cachés ou non, racines, trous, boue...). Les compétiteurs doivent être apte à la pratique du ou des sports pratiqués. Les participants doivent rouler dans le cadre d'une gestion rationnelle de leur forme physique. En cas de chute, l'organisation ne peut en aucun cas être tenue comme responsable des blessures occasionnant, ou non, une interruption de travail, ou une casse de matériel.

13. Assurance.

Chaque licencié FFTRI est couvert par l'assurance fédérale. Les non licenciés FFTRI souscriront une Licence Expérience directement auprès de la FFTRI via le site Inlive.nc. Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance (qui ne couvre pas le décès, l'invalidité et les frais médicaux).

Autorisation parentale.

Une autorisation parentale téléchargeable est obligatoire pour les mineurs.

Classement et remise des prix.

Pour la course, il y aura un classement scratch homme et femme, et un classement par catégorie d'âges (hommes et femmes) et un classement par équipe (homme et femme confondus). Si une catégorie ne comporte pas un minimum de quatre (4) coureurs à partir de SENIOR (tous sexes confondus), cette dernière ne sera pas représentée sur la course. Les coureurs engagés seront tacitement intégrés à la catégorie supérieure sans préjudice de l'obtention des points de leur catégorie réelle. Exception pour les seniors qui seront rétrogradés en master 1.

Le classement n'est pas cumulatif. La remise des prix et un tirage au sort se feront à partir de 14 heures 30. Les lots non récupérés par les concurrents durant la remise des prix ne pourront PAS être remis à une autre date.

Tirage au sort.

Après la remise des prix, un tirage au sort parmi l'ensemble des concurrents du samedi sera organisé afin de répartir l'ensemble des lots offerts par nos partenaires. En cas d'absence de la personne, celui-ci est remis en jeu.

14. Respect de l'environnement.

Nous plaçons ce week-end sous le signe du sport « nature ». Une attention particulière sera donnée au respect des règles du domaine de DEVA et du centre d'accueil de Poé et à l'absence de tout type de déchets sur tous les sentiers fréquentés durant le week-end. Les participants s'engagent à respecter les espaces naturels traversés.

Nous vous encourageons à opter pour le co-voiturage.

15. Annulation.

Annulation à l'initiative de l'organisation :

L'organisation se réserve le droit de pouvoir annuler l'événement en cas de force majeure (conditions météorologiques, crise sanitaire, niveau de risque incendie extrême, blocages, manifestations ou autres...). Les participants s'engagent à respecter les décisions que pourraient prendre les organisateurs dans une situation d'urgence ou pour des modalités relatives à l'organisation de la manifestation. Au sens de l'article 1148 du code civil (définition d'un cas de force majeure), l'organisation n'est pas dans l'obligation de rembourser les compétiteurs en cas d'annulation et fera son maximum pour reporter l'épreuve.

Annulation à l'initiative d'un participant :

Dans le cas où un participant souhaiterait annuler son inscription, les modalités seront les suivantes :

- remboursement intégral avant le 16 avril 2026, déduction faite des frais d'inscription et de gestion (1 000 FCFP).

16. Droit à l'image.

Le concurrent donne à l'organisation un pouvoir tacite pour utiliser toutes photos ou images le représentant, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.

17.Site du Centre d'accueil de Poé (CAP).

Le centre d'accueil de Poé accueille l'événement du XDEVA. Sur l'ensemble du site, le règlement intérieur du CAP s'applique.

Il est interdit notamment :

- de boire ou d'introduire de l'alcool ;
- de fumer ;
- d'introduire des animaux même tenus en laisse ;
- d'utiliser des articles pyrotechniques et des substances inflammables ;
- de causer des dégradations ou dommages aux installations (murs, serrures, portes, revêtement, interrupteurs, etc.) ;
- d'accéder par la plage aux locaux du CAP par les non utilisateurs.

Le centre étant situé dans une réserve totale, il est formellement interdit de ramasser, récolter tous végétaux, animaux et d'allumer des feux de tout type, y compris sur la plage.

En cas de non-respect du règlement intérieur du CAP, toute personne pourra être exclue sans prétendre à un quelconque remboursement.

Toutes destructions, dégradations et détériorations dûment constatées dans l'enceinte du CAP peuvent faire l'objet de poursuites.

18.Acceptation du règlement.

Toute inscription implique l'acceptation sans réserve du présent règlement et l'éthique de course. Tout manquement à l'une de ces règles entraînera une pénalité de temps ou la mise hors course du participant, de l'équipe sur décision du comité d'organisation. Renseignements organisation : challengexdeva@gmail.com